

## Master 2 Processuel : procédures amiables et contentieuses

### Année universitaire 2025/2026 – semestre 1

#### CE CALENDRIER TIENT LIEU DE CONVOCATION

MODULE	MATIERE	NB DE CANDIDATS	ENSEIGNANTS	DATE ET HORAIRES DE L'EPREUVE	MODALITES	SALLE
S1 - UE3	<b>Contentieux de la CEDH</b>	19	N. DROIN	Mercredi 7 Janvier - de 9h15 à 15h30	épreuves orales - 15 min de préparation, 15 min d'oral	<b>401 D/L</b>
S1 - UE1-UE2-UE3	<b>Grand Ecrit</b>	25	S. GRAYOT-DIRX	Jeudi 8 Janvier - de 8h30 à 13h30	épreuve écrite	<b>401 D/L</b>
S1 - UE1	<b>Justice civile des mineurs</b>	25	W. JEAN-BAPTISTE	Vendredi 9 Janvier - de 10h à 12h (12h40 TT)	épreuve écrite	<b>221 D/L</b>
S1 - UE3	<b>Contentieux constitutionnel</b>	6	F. MALHIERE	Vendredi 9 Janvier - 14h à 15h30	épreuve écrite	<b>R33 D/L</b>

- Les étudiants doivent se présenter dans la salle d'examen 30 minutes avant le début de l'épreuve munis de leur carte d'étudiant.
- L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat après l'ouverture de la ou des enveloppe(s) contenant les sujets ; aucune exception n'est tolérée.
- Les candidats ne peuvent pas quitter la salle la première demi-heure, ou le quart d'heure si l'épreuve n'excède pas une heure.
- Les sujets sont distribués face contre table et ne peuvent être retournés tant que le responsable de salle n'a pas indiqué le commencement de l'épreuve.

A Dijon, le 10 décembre 2025  
 La responsable de scolarité UFR DSEP  
 Maud Le Barbanchon

